

Image not found or type unknown



Achat immobilier d'une ferme fortifier

Par **drolipranne**, le **28/11/2009** à **00:23**

Bonjour, je viens de signer pour l'achat d'un bâtiment , d'un corp de ferme en division de 3lots
dons 2 lots son en preemption d'acquisition par la mairie. ma question est , le jour ou je met en
vente mon bien ,quand est il a vu de la mairie ,? peuvent ils avoir un droit de preemption?
d'autre part je ne sais pas si cette ferme est classée ou inscrite au bâtiment de france .je n en
ai pas la moindre idée . s'est une ferme fortifier du 17 em siècle . bien a vous